

Crédits d'heures des représentants du personnel

Mise à jour décembre 2016

1. Comité d'entreprise

Mandat et Crédit d'heures	Objet	Pris sur crédit d'heures	Compté comme temps de travail hors crédit d'heures
Comité d'entreprise - 20h/mois	Délégation (bon de délégation)	X	
	Trajet pour exercer une délégation	X	
	Réunion avec l'employeur convoquée par l'employeur		X
	Trajet pour la réunion avec l'employeur convoquée par l'employeur		X
	Réunion pour élire un CHSCT sur convocation de l'employeur		X
	Trajet pour la réunion d'élection d'un CHSCT		X

Deux catégories de salariés sont membres du CE : des membres élus titulaires ou suppléants (Élu du CE) et des membres désignés par les organisations syndicales titulaires ou suppléants (Représentant Syndical auprès du CE).

Seuls les membres élus titulaires et les membres désignés titulaires ont un crédit d'heures.

Seuls les élus suppléants peuvent utiliser le crédit d'heures de l'élu titulaire uniquement si celui-ci est temporairement absent.

Le représentant syndical suppléant assiste uniquement à la réunion avec l'employeur si le représentant syndical titulaire est absent ou empêché. Le représentant syndical suppléant ne peut pas utiliser le crédit d'heures du représentant syndical titulaire, même en cas d'absence.

Les membres élus titulaires et suppléants du CE font légalement partis du « collège spécial désignatif » chargé d'élire les membres du CHSCT

Mandat et Crédit d'heures	Objet	Pris sur crédit d'heures	Compté comme temps de travail hors crédit d'heures
Commission formation du CE - Le CE mandate sa commission formation pour se réunir	Temps de la réunion de la commission formation		X
	Trajet pour la réunion de la commission formation		X
Commission logement du CE - 20h/an	Réunions ou travaux de la commission logement	X	
	Trajet pour la commission logement	X	

2. Délégués du personnel

Mandat et Crédit d'heures	Objet	Pris sur crédit d'heures	Compté comme temps de travail hors crédit d'heures
Délégué du Personnel - 15h/mois	Délégation (bon de délégation)	X	
	Trajet pour exercer une délégation	X	
	Réunion collective mensuelle avec la direction de site		X
	Trajet pour la réunion collective mensuelle avec la direction de site		X
	Accompagnement du CHSCT en cas de visite-inspection du CHSCT		X
	Réunion pour élire un CHSCT sur convocation de l'employeur		X
	Trajet pour la réunion d'élection d'un CHSCT		X
Les délégués du personnel titulaires et suppléants font légalement partis du « collège spécial désignatif » convoqué par l'employeur et chargé d'élire les membres du CHSCT. Seuls les délégués du personnels titulaires ont un crédit d'heures. La convention collective envisage néanmoins, à la demande du titulaire , que le suppléant puisse utiliser le crédit d 'heures à la place du titulaire. Avec l'accord de la direction , la convention collective envisage que le titulaire et le suppléant exercent simultanément une délégation.			

3. Organisations Syndicales

Mandat et Crédit d'heures	Objet	Pris sur crédit d'heures	Compté comme temps de travail hors crédit d'heures
Délégué Syndical - 24h/mois	Délégation (bon de délégation)	X	
	Trajet pour exercer une délégation	X	
	Temps de Négociation Annuelle Obligatoire (NAO) avec la Direction Générale		X
	Trajet pour la Négociation Annuelle Obligatoire (NAO) avec la Direction Générale		X
	Temps de négociation ponctuelle ou thématique avec la Direction Générale		X
	Trajet pour la négociation ponctuelle ou thématique avec la Direction Générale		X
Le délégué syndical représente le syndicat lorsque celui-ci est dit représentatif dans l'entreprise. Est représentatif un syndicat dont la liste de candidats au 1er tour des élections titulaires du CE obtient au moins 10% des voix.			

Représentant de la Section Syndicale - 5h/mois	Délégation (bon de délégation)	X	
	Trajet pour exercer une délégation	X	
Le représentant de la section syndicale représente le syndicat lorsque celui-ci n'est pas représentatif dans l'entreprise.			

Section Syndicale - 15h/an pour les NAO	Délégation (bon de délégation)	X	
	Trajet pour exercer une délégation	X	
Dans le cadre des NAO (Négociations Annuelles Obligatoires), et uniquement dans ce cadre là, un volume annuel de crédit d'heures est accessible par organisation syndicale pour les membres de la délégation de négociation avec l'employeur			

4. CHSCT

Mandat et Crédit d'heures	Objet	Pris sur crédit d'heures	Compté comme temps de travail hors crédit d'heure
CHSCT Ouest 5h/mois CHSCT AURA Ouest 15h/mois CHSCT AURA Est 15h/mois	Délégation (bon de délégation) : attention, les élus du CHSCT ont la possibilité légale de se répartir entre eux le crédit d'heures de manière libre, sous la seule réserve d'en informer préalablement l'employeur. Cette information serait donnée par les élus au Président du CHSCT.	X	
	Trajet pour exercer une délégation	X	
	Réunion avec l'employeur convoquée par l'employeur		X
	Trajet pour la réunion avec l'employeur convoquée par l'employeur		X
	Visite-inspection d'un site - L.4612-4 du code du travail (en présence d'un membre de la direction)	X	
	Trajet pour la visite-inspection d'un site		X
	Enquête suite risque grave et imminent ou après accident du travail grave (en présence d'un membre de la direction)		X
	Trajet pour enquête suite risque grave et imminent ou après accident du travail grave		X
<p>C'est le règlement intérieur du CHSCT qui précise que la visite-inspection se réalise en présence d'un membre de la direction. Ce sont les dispositions légales qui précisent que l'enquête suite à risque grave et imminent ou AT grave se réalise par une délégation composée d'un membre de la direction (L.4612-5 - R.4612-2 du code du travail).</p>			